

# Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pias-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

Vol. 1.

MONTRÉAL, 21 MAI 1841.

No. 18.

## LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES

A M. LE GARDE DES SCEAUX, SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A L'INSTRUCTION SECONDAIRE ET A LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Après avoir fait connaître, dans notre dernier numéro, le texte et l'esprit du fatal projet de loi présenté par M. Villemain à la chambre des députés, nous disions que l'épiscopat français tout entier, l'appréciant à sa juste valeur, avait fait entendre d'énergiques réclamations. Parmi ces réclamations, nous pouvons aujourd'hui communiquer à nos lecteurs une autre lettre de l'un de ces courageux prélats ; c'est celle que Mgr. l'évêque de Versailles adressait à M. le garde des sceaux, et que *l'Ami de la Religion* loue comme un chef-d'œuvre de raisonnement et un modèle de sagesse et de modération. La publication de semblables principes est utile en tout temps et partout.

« Versailles, le 14 mars 1841.

« Monsieur le garde des sceaux,

« J'ai l'honneur de vous adresser les réflexions que m'a suggérées le projet de loi sur l'instruction secondaire. Je vous prie de ne pas trouver mauvais que ces mêmes réflexions aient leur place dans quelque-une de nos feuilles publiques. Ce n'est un besoin de communiquer ainsi avec mes vénérables collègues, dans une matière qui est pour nous tous d'une si haute importance.

« La pensée-mère du projet, en ce qui nous concerne, est de nous ranger sous le régime commun. Mais est-il bien sûr que les évêques puissent abandonner le droit propre qu'ils ont sur leurs petits séminaires ? Ce droit, ne le tiennent-ils pas de l'autorité de leur ministère ? N'en doivent-ils pas compte à l'Eglise et à Dieu ? Il n'entre pas dans ma pensée de contester à l'Université ses droits sur l'éducation publique du pays. Mais on ne peut non plus nous contester